

TAL' EN MUSIQUE EN HARMONIE

Fiche d'inscription 2017 – 2018



NOUVEL ADHERENT : Oui Non

ELEVE : NOM :
 Date de naissance : / /
 Instrument pratiqué :
 Professeur :

Prénom :
 Ecole scolaire fréquentée :
 Nombre d'années de pratiques :

PERSONNES RESPONSABLES :

NOM :
 Prénom :
 Adresse :

 Tél :
 E-mail :

NOM :
 Prénom :
 Adresse :

 Tél :
 E-mail :

☺ DROIT à l'IMAGE

Je, soussigné.....

- autorise Tal'en Musique à photographier mon enfant ou moi-même dans le cadre de l'activité musicale.
- autorise la diffusion de ces photos sur le site internet de l'association, sur des affiches ou sur le Bien-Public, pour la promotion de Tal'en Musique.

n'autorise pas Tal'en Musique à photographier mon enfant ou moi-même.

A Talant, le.....
Signature(s):

🎵 ACTIVITES

	Montants
<input checked="" type="checkbox"/> Adhésion à l'association: une seule adhésion par famille, forfait annuel de 30€	=
<input type="checkbox"/> Cours d'Instrument individuel d'une ½ h / semaine	
<input type="checkbox"/> Talantais : tarif annuel de 380 €	=
<input type="checkbox"/> Non Talantais : tarif annuel de 400 € ...	=
<input type="checkbox"/> Jardin musical : (moyenne section) Cours collectif 30min / semaine, forfait annuel de 80€	=
<input type="checkbox"/> Eveil musical 1 : (grande section) Cours collectif 45 min / semaine, forfait annuel de 80 €	=
<input type="checkbox"/> Eveil musical 2 : (CP) Cours collectif 45 min / semaine, forfait annuel de 80 €	=
<input type="checkbox"/> Formation musicale : Cours collectif 55min / semaine, obligatoire pendant 3 ans , forfait annuel de 80 € Tarif dégressif pour les familles (-10% pour le 2 ^{ème} , -20% à partir du 3 ^{ème}).....	=
<input type="checkbox"/> Ensemble instrumental : Cours collectif d'1 h / semaine, forfait annuel de 60 € pour les élèves en instrument de l'association, 90 € pour les autres	=
<input type="checkbox"/> Ensemble de guitares : Cours collectif d'1 h / semaine, forfait annuel de 60 € pour les élèves en instrument de l'association, 90 € pour les autres	=
<input type="checkbox"/> Technique Vocale : Cours individuel ½ h / semaine,	
<input type="checkbox"/> Talantais : tarif annuel de 380 €	=
<input type="checkbox"/> Non Talantais : tarif annuel de 400 €	=
<input type="checkbox"/> Groupe vocal : Cours collectif 1h30 / semaine, forfait annuel de 120 €	=
TOTAL	=
Réduction sur présentation d'un justificatif	=
TOTAL à payer , par chèque(s) à l'ordre de <i>Tal'en Musique en harmonie</i>	=

Conditions de règlement: Il y a trois possibilités de paiement au choix : - 1 seul chèque
 - 10 chèques de même montant remis le jour de l'inscription, **datés du mois d'encaissement (la loi a été modifiée)**
 - 3 chèques de même montant remis le jour de l'inscription, **datés de septembre 2017, janvier 2018, et avril 2018.**
 NOUVEAUTE 2017 : L'association a la possibilité de prendre les chèques vacances ANCV.



REDUCTIONS :

♪ L'association a la possibilité de prendre les chèques vacances ANCV.

♪ Pour les adhérents Talantais âgés de 11 à 25 ans, la Mairie de Talant propose le **Pass 11-25** (à retirer à partir de la rentrée à la Turbine, 2 rue Colette à Talant, tél. : 03.80.44.60.80), dont le prix d'achat est de 11€. Une réduction de 30% (plafonnée à **30 €**) est alors consentie sur la somme due à l'association.

♪ Pour les allocataires CAF bénéficiaires de l'aide au temps libre, une réduction par tranche de 8€ sera consentie (maximum : 48 €).

♪ En cas d'inscription en cours d'année le tarif des cours d'instrument ou de Technique Vocale sera calculé au prorata du nombre entier de mois entre la date d'inscription et la date de fin des cours (soit **38€ / mois** pour les Talantais ou **40 € / mois** pour les non-Talantais). Pour les autres cours le tarif forfaitaire sera appliqué dans sa totalité.

REGLES DE FONCTIONNEMENT: **Nom, prénom de l'élève :**

♪ Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à ce qu'il(s) soit(ent) pris en charge par le professeur et dès la sortie du cours : ils doivent toujours s'assurer de la présence du professeur et ne pas laisser leur enfant seul.

♪ Les absences d'un professeur sont remplacées, ou les cours récupérés.

♪ Les absences d'un élève ne sont pas remboursées, sauf cas exceptionnel.

♪ Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires (sauf éventuelle récupération de cours).

♪ Toute absence doit être signalée directement au professeur (lui demander son numéro de portable)

♪ Sauf cas de force majeure, l'élève s'engage pour au moins un trimestre.

♪ Chaque élève est évalué deux fois par an.

♪ Les cours de formation musicale ne sont pas « à la carte », et le jour choisi ne peut changer en cours d'année.

♪ En cas d'indiscipline, un avertissement peut être décidé (voire une exclusion en cas de récidive), sans remboursement

♪ L'élève s'engage à travailler en dehors des cours, pour progresser et jouer ainsi avec plus de plaisir

L'association « Tal'en Musique en Harmonie » ne peut être tenue pour responsable en cas de non- respect de ce règlement.

SIGNATURE des parents ou responsable : Le ... à

🎵 **Notre président :** M. Yves MOPTY, Tél : 06.85.22.01.26, e-mail : ymopty@wanadoo.fr

REGLES DE FONCTIONNEMENT: **Nom et prénom de l'élève :**

♪ Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à ce qu'il(s) soit(ent) pris en charge par le professeur et dès la sortie du cours : ils doivent toujours s'assurer de la présence du professeur et ne pas laisser leur enfant seul.

♪ Les absences d'un professeur sont remplacées, ou les cours récupérés.

♪ Les absences d'un élève ne sont pas remboursées, sauf cas exceptionnel.

♪ Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires (sauf éventuelle récupération de cours).

♪ Toute absence doit être signalée directement au professeur (lui demander son numéro de portable)

♪ Sauf cas de force majeure, l'élève s'engage pour au moins un trimestre.

♪ Chaque élève est évalué deux fois par an.

♪ Les cours de formation musicale ne sont pas « à la carte », et le jour choisi ne peut changer en cours d'année.

♪ En cas d'indiscipline, un avertissement peut être décidé (voire une exclusion en cas de récidive), sans remboursement

♪ L'élève s'engage à travailler en dehors des cours, pour progresser et jouer ainsi avec plus de plaisir

L'association « Tal'en Musique en Harmonie » ne peut être tenue responsable en cas de non- respect de ce règlement.

SIGNATURE des parents ou responsable : Le ... à